

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 juillet 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD - François FRANCESCHI - Samia GHALI - Patrick MENNUCCI - Jérôme ORGEAS - Roland POVINELLI - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 008-317/11/BC

■ Déclassement du domaine public routier communautaire d'une partie de la place du Marechal Hubert Lyautey - ZAC de la Galerie du Parc à Carnoux-en-Provence

DEPDSEA 11/6312/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le Conseil Municipal de Carnoux-en-Provence dans sa séance du 15 juin 2006, a reconnu l'intérêt de procéder à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté dont les objectifs sont le développement et le renouvellement urbain du centre-ville.

L'aménagement retenu prévoit d'ouvrir le jardin Tony Garnier sur le boulevard Maréchal Juin en déplaçant les commerces situés en bordure de la route départementale pour les réimplanter au centre de la place du

Maréchal Hubert Lyautey, transférée dans le domaine public routier de Marseille Provence Métropole en date du 13 janvier 2003.

Située en plein centre-ville, la place Lyautey est séparée des services publics de la mairie et de la poste par le boulevard du Maréchal Juin. Cette route départementale (RD 41) qui traverse Carnoux-en-Provence concentre une circulation de transit relativement importante.

La place est peu utilisée, en dehors des jours de marché. Son parvis est revêtu d'un dallage minéral et elle est plantée de platanes.

La partie à déclasser correspond à un espace de forme rectangulaire, d'une superficie d'environ 1130 m², teintée en grisé sur le plan de déclassement joint.

Elle est formée par le parvis de la place destiné à l'implantation de cinq pavillons commerciaux et par des escaliers qui seront remplacés par un autre escalier reliant le parking au parvis du haut et à la future poste.

Conformément au Code de la Voirie Routière, fixant les modalités des procédures relatives à l'ouverture, l'élargissement et au déclassement des voies communales, le présent projet a été soumis à enquête publique afin que toute personne intéressée puisse prendre connaissance du dossier et présenter ses observations au Commissaire-Enquêteur.

L'enquête publique s'est déroulée du 12 février au 28 février 2011 inclus.

En date du 17 mars 2011, le Commissaire-Enquêteur a donné un avis favorable avec deux réserves sur le projet de déclassement du domaine public routier communautaire du segment décrit ci-dessus pour une superficie totale de 1130 m² environ.

La première réserve n'est pas opposable à la Communauté Urbaine car elle n'est pas liée au déclassement mais aux travaux projetés dans le cadre du plan d'aménagement de la ZAC.

La seconde réserve concerne les nuisances subies pendant les travaux et les difficultés des commerçants. Elle n'est pas associée à l'opération de déclassement et concerne le maître d'ouvrage des travaux de la ZAC.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Voirie Routière ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- L'enquête publique qui s'est déroulée du 12 février au 28 février 2011 inclus et l'avis favorable avec réserves du Commissaire-Enquêteur en date 17 mars 2011.

Signé le 8 Juillet 2011

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la ZAC de la Galerie du Parc a une vocation d'intérêt général ;
- Que les réserves formulées par le Commissaire-Enquêteur ne concernent pas le déclassement.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Est approuvé le déclassement du domaine public routier communautaire d'une partie de la place du maréchal Hubert Lyautey à Carnoux-en-Provence pour une superficie d'environ 1130 m2.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à la Voirie
Et aux Grandes Infrastructures routières

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Danielle MILON

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 8 Juillet 2011